

Commune de CAMPILE (HAUTE-CORSE) 20290 :
Etude de Maîtres Thomas LEANDRI et Céline BRONZINI DE CARAFFA
Notaires associés, 1 Rue Luigi Giafferi, 20200 BASTIA
Tel : 04.95.31.25.10/Fax : 04.95.32.55.62
Email : leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 11 février 2025 Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, notaire à BASTIA (20200), 1 Rue Luigi Giafferi, il a été dressé, conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 à 2272 du Code Civil, aux termes duquel il a été déclaré que :

*Madame Angèle Toussainte **GRAZIANI**, épouse de Monsieur Roch **CAPPELLUTI** demeurant à CAMPILE (20290), née à CAMPILE (20290), le 1^{er} juillet 1900, et après son décès à CAMPILE (20290) le 14 mars 1981,

*Monsieur Roch **CAPPELLUTI**, demeurant à CAMPILE (20290), né à CAMPILE (20290) le 10 mai 1891, et après son décès à BASTIA (20200), le 16 janvier 1983,

*Ange François **CAPPELLUTI**, époux de Madame Lucienne **ANDRÉ**, né à CAMPILE (20290) le 30 août 1928, décédé à EAUBONNE (Val d'Oise) le 26 février 2011, **a possédé les biens ci-dessus mentionnés et les a entretenus à concurrence de la moitié indivise en pleine propriété.**

Désignation des biens :

1°) A CAMPILE (20290), diverses parcelles de terres cadastrées section A numéro 104 de 41a 73ca, section A numéro 176 de 3a 71ca, section A numéro 177 de 48a 59ca, section A numéro 236 de 3a 33ca, section A numéro 237 de 45a 06ca, section A numéro 677 de 15a 95ca, section B numéro 142 de 59a 81ca, section C numéro 662 de 26a 26ca, section F numéro 17 de 44a 70ca, section F numéro 22 de 23a 30ca, section F numéro 23 de 5a 80ca.

2°) A CAMPILE (20290), diverses parcelles de terres :

Biens non délimités : parcelles section D numéro 145 pour une contenance de 1a 09ca dans une contenance totale de 2a 18ca, section D numéro 146 pour une contenance de 1a 92 ca dans une contenance totale de 3a 84ca, section D numéro 148 pour une contenance de 1a 52 ca dans une contenance totale de 3a 05ca, section F numéro 217 pour une contenance de 00ha47a97ca dans une contenance totale de 1ha 43a 90ca.

3°) A CAMPILE (20290), Dans un ensemble en copropriété,

Il s'agit d'une maison d'habitation sise sur le territoire de ladite commune, lieudit « CANAJA », figurant à la matrice cadastrale rénovée de ladite commune, sous le numéro 518 de la section A, d'une contenance de 97 centiares, le lot numéro NEUF, savoir une cave.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis

Maître Thomas LEANDRI